



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **30 septembre 2019**

Délibération n° 2019-3796

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Vénissieux

objet : Conventions de programmes pour la mise en oeuvre du programme d'interêt général (PIG) Energie 2 2019-2023 et de l'opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) copropriété dégradée La Pyramide 2019-2022

service : Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de l'habitat et du logement

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Vessiller

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mercredi 11 septembre 2019

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 2 octobre 2019

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, MM. Artigny, Augoyard, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burrucand, MM. Butin, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Collomb, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Findrik, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guiland, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, MM. Hugué, Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, M. Llung, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vincendet.

Absents excusés : MM. Abadie (pouvoir à M. Grivel), Kabalo (pouvoir à M. Chabrier), Hémon (pouvoir à M. Artigny), Cachard (pouvoir à Mme Guillemot), Mme Iehl (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), MM. Martin (pouvoir à M. Girard), Passi, Vial (pouvoir à M. Vaganay), Mme Vullien (pouvoir à M. Curtelin).

Absents non excusés : MM. Aggoun, Genin.

Conseil du 30 septembre 2019**Délibération n° 2019-3796**

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commune (s) : Vénissieux

objet : **Conventions de programmes pour la mise en oeuvre du programme d'intérêt général (PIG) Energie 2 2019-2023 et de l'opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) copropriété dégradée La Pyramide 2019-2022**

service : Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de l'habitat et du logement

Le Conseil,

Vu le rapport du 5 septembre 2019, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Éléments de cadrage

Dans le cadre de leurs plans climat air énergie territoriaux (PCAET) respectifs, la Métropole de Lyon et la Ville de Vénissieux sont volontaires pour mener des actions de rénovation énergétique de l'habitat, notamment sur le parc privé. La Métropole, en lien avec la Ville et l'Agence nationale de l'habitat (ANAH), a expérimenté à Vénissieux un dispositif nouveau, le PIG énergie, pour lutter contre la vulnérabilité et la précarité énergétique des ménages.

La phase opérationnelle a été mise en œuvre de 2013 à 2018 sur un périmètre couvrant le centre-ville, le plateau des Minguettes et ses balmes et les quartiers Charréard/Pasteur. En parallèle, la Métropole a mis en œuvre depuis 2015 la plateforme ECORENO'V, dédiée aux projets de réhabilitations énergiques ambitieuses dans le parc privé.

Le bilan du PIG Energie de Vénissieux 2013-2018 s'est avéré être positif. L'animation a permis d'accompagner les 2 cibles du PIG ; les syndicats de copropriétaires et les propriétaires occupants de maisons individuelles avec :

- une sensibilisation aux économies d'énergie pour 16 copropriétés (1278 logements),
- la réalisation des audits énergétiques dans 12 copropriétés (1103 logements),
- la mise en œuvre d'un projet de travaux sur les équipements de chauffage pour 4 copropriétés (254 logements),
- le lancement de 4 projets de travaux de type BBC (bâtiment basse consommation) rénovation sur Chaumine, Grandes Terres, Montelier et Concorde (591 logements),
- la réalisation de 63 visites/conseils techniques et thermiques de maisons individuelles,
- la rénovation de 33 logements avec un gain énergétique moyen de 46 %, dont une maison au niveau BBC rénovation.

Fort de ce bilan positif, le comité de suivi partenarial du 26 septembre 2018 a validé le lancement d'un nouveau PIG sur le périmètre communal pour :

- poursuivre l'accompagnement des 4 copropriétés en OPAH copropriété,
- poursuivre les objectifs en matière d'accompagnement aux projets et de réhabilitations des maisons individuelles et de logements individuels,
- étudier un dispositif ciblé sur les copropriétés du nouveau périmètre afin de mettre en œuvre des aides adaptées aux besoins des copropriétés fragiles.

Par ailleurs, il a été validé un dispositif spécifique en faveur de la copropriété Pyramide, du fait des fragilités de cette copropriété (impayés de charges, organisation des instances de gestion) et des besoins en travaux : les partenaires ont retenu le dispositif d'OPAH copropriété sur cette copropriété.

II - Objectifs

1° - Le champ d'intervention et les cibles

Le champ d'intervention du PIG énergie 2 de Vénissieux est le parc privé de logements de plus de 15 ans, plus spécifiquement les logements construits avant toute réglementation thermique et les plus énergivores et/ou habités par des ménages aux revenus modestes et pouvant se trouver en situation de précarité énergétique.

Les enjeux de l'opération sont l'amélioration énergétique des logements du parc privé en :

- maintenant la vocation sociale du parc privé (propriétaires modestes et très modestes, copropriétés fragiles),
- luttant contre les situations de précarité énergétique, en contenant le coût du logement pour les ménages,
- limitant les effets d'augmentation du coût des énergies,
- réduisant les émissions de gaz à effet de serre, en lien avec les objectifs du plan climat.

2° - Les objectifs quantitatifs pour le PIG

Les objectifs pour le PIG et l'OPAH copropriété concernent :

- 70 logements individuels : logements et maisons individuelles et logements en copropriété avec des travaux en parties communes sans aide au syndicat,
- 345 logements inclus dans 2 copropriétés fragiles situées sur le plateau des Minguettes,
- accompagnement de 17 ménages au titre du fonds de solidarité logement (FSL),
- 85 lots d'habitation pour la copropriété Pyramides.

III - Engagements financiers

Pour les aides aux travaux dans le cadre du PIG :

- pour les logements individuels, les aides de la Métropole sont de 1 500 € pour les propriétaires occupants modestes et très modestes et complètent celles de l'ANAH, qui varient de 35 à 50 %. Les aides de la Ville de Vénissieux varient quant à elles de 500 à 1 500 €,
- pour les copropriétés "habiter mieux", les aides de la Métropole sont de 15 % plafonnées à 15 000 €, à parité avec la Ville, en complément des 45 % octroyés par l'ANAH, qui octroie également une prime de 1 500 € par lot.

Le montant des travaux générés par l'ensemble des opérations du PIG est estimé à 8 M€ environ.

En fonction des règles de financement, les montants suivants ont été évalués pour la part des différents financeurs :

Financeurs	ANAH	Métropole de Lyon	Ville de Vénissieux
TOTAL	2 583 250 €	882 250 €	445 500 €

Pour les aides aux travaux dans le cadre de l'OPAH copropriété pour la copropriété la Pyramide, les aides de l'ANAH sont de 45 % auquel s'ajoute un complément de 10 % de la part de la Métropole, à parité avec la Ville de Vénissieux, plafonné à 15 000 € par logement. Au titre du plan initiative copropriété (PIC), l'ANAH complètera le financement à hauteur de 14 %. Le coût de l'opération est évalué à 2 M€.

En fonction des règles de financement, les montants suivants ont été évalués pour la part des différents financeurs :

Financeurs	ANAH dont PIC	Métropole de Lyon	Ville de Vénissieux
TOTAL	1 322 980 €	143 900 €	143 900 €

Les crédits en investissement en ce qui concerne la Métropole et l'ANAH ont été votés dans le cadre de la délégation des aides de l'ANAH.

Le marché d'animation du programme a par ailleurs fait l'objet d'une décision en Commission permanente, en date du 20 juillet 2017. Un prestataire a été désigné dans ce cadre, pour une période d'un an renouvelable 4 fois en octobre 2018 ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

DELIBERE

1° - Approuve :

- a) - le programme pour la mise en œuvre du PIG Énergie 2 pour la période 2019 à 2023,
- b) - la convention à passer entre la Métropole, l'ANAH et la Ville de Vénissieux pour les années 2019 à 2023,
- c) - le programme de l'OPAH copropriété La Pyramide pour la période 2019 à 2022,
- d) - la convention à passer entre la Métropole, l'ANAH et la Ville de Vénissieux pour les années 2019 à 2022.

2° - Autorise monsieur le Président à signer lesdites conventions et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 2 octobre 2019.